

A. Occupations et utilisations du sol

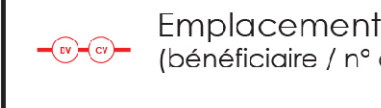
 Zonage du PLU

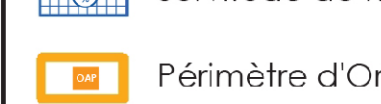
 Espaces Boisés Classés (article L.120.1 du Code de l'Urbanisme)

 Espaces verts protégés (voir article 6 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme relatif l'article L.123-1-5 7ème du Code de l'Urbanisme)

B. Servitudes et réservations

 Emplacement réservé pour la réalisation de superstructures (affectation / n° opération)

 Emplacement réservé pour la réalisation de voiries (affectation / n° opération)

 Servitude de mixité sociale (article L.123.2a du CUI)

 Périmètre d'Orientation Particulière d'Aménagement

 Polygone d'implantation gabaritaire

C. Protection du paysage, du patrimoine et de la diversité commerciale

 Patrimoine bâti remarquable (selon loi à protéger - article 5 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

 Servitude de vue (voir article 10 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

D. Les risques naturels et contraintes

(voir article 3 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

 Périmètres indicatifs des zones du PPRI (approuvés par l'Arrêté Préfectoral du 12 avril 2007)

 Périmètres du PPRI mouvement de terrain (reproposés par l'Arrêté Préfectoral du 12 avril 2013)

 Périmètres à l'intérieur duquel s'appliquent les prescriptions géotechniques issues de l'étude CETE "Risques mouvement de terrain" annexée au PLU

